

# REGLEMENT INTERIEUR 2017 C4P BOUAFLES

## Cotisation annuelle :

L'adhésion annuelle est fixée à 130 € et à 50 € par chien supplémentaire.  
Les cotisations sont renouvelables au 1er janvier de l'année.  
L'affiliation à l'Association Canine territoriale de l'Eure d'un montant de 15 € est incluse dans le montant de l'adhésion.  
Toute adhésion au club vaut acceptation implicite du présent règlement.  
Avant toute adhésion, un cours gratuit de découverte est proposé.

## Accès aux terrains :

Ont accès aux terrains, les chiens à jour de leur vaccination (fournir une photocopie des vaccins annuellement).  
Accès sous contrôle d'un moniteur ou d'un membre du bureau  
Pas d'entraînement sans présence de moniteur, sauf pour les compétiteurs.  
Respecter son compagnon dans l'éducation sous toutes ses formes, toute violence constatée sera suivie d'exclusion immédiate du club.  
Respecter les autres personnes sur les terrains et à l'extérieur de ceux-ci.

## Mesures de sécurité et comportement général :

Chaque propriétaire est pénalement responsable de la conduite de son chien. Il l'est donc aussi dans l'enceinte du club.

Vigilance pour tous les adhérents dès l'arrivée sur le parking. Ne pas passer avec son chien autour des voitures en stationnement

Une recommandation particulière est faite aux parents qui doivent surveiller leurs enfants : ne pas les laisser jouer sur les obstacles, ni approcher seuls les chiens

Chaque maître se charge de respecter et de faire respecter les lieux à son compagnon et de ramasser l'éventuelle déjection que son chien pourrait faire à l'aide de sacs bio dégradables et de la déposer dans les bacs prévus à cet effet.

En dehors des terrains de travail, tous les chiens doivent être à l'attache ou tenus en laisse. Ils ne doivent pas être tenus en laisse par des enfants pour leur propre sécurité.

Les chiens souffrant de maladies contagieuses et les femelles en chaleur ne sont pas admis dans l'enceinte du club.

Chaque propriétaire se doit d'avertir le moniteur en début de séance lorsque son chien a un problème de santé.

Détendre les chiens obligatoirement avant de rentrer sur les terrains. La détente se fait vers le fond des terrains, chiens tenus en laisse.

L'utilisation des laisses enrouleurs, des colliers de type "Torquatus" sont prohibés. Le harnais est déconseillé et interdit en éducation.

Respecter le matériel mis à disposition

Consulter régulièrement les panneaux d'affichage.

### **Horaires d'ouverture :**

Mercredi de 14h à 16 heures

Samedi de 10 h à 12h et de 13h 30 à 15h 50.

Dimanche de 9h à 12 h.

Fermeture les jours fériés.

Aucune dérogation les jours des concours organisés par le club et la participation du club à l'exposition de beauté d'Evreux.

Respecter les jours de fermeture du club.

Créneaux spéciaux entraînement compétiteurs :

### **Moniteurs :**

Outre le fait qu'ils sont obligatoirement adhérents du club, les moniteurs qu'ils soient diplômés ou non, sont choisis par le comité en fonction de leurs compétences dans une activité donnée.

Le moniteur, dans le cours dont il a la charge, est seul responsable de son enseignement et de la progression de l'entraînement.

Les moniteurs sont tous bénévoles.

### **Education :**

Faller Jean-Marc  
Lefèvre Gérard  
Devanne Michel  
Berger Claudine  
Assié Fabrice  
Vignier Annick  
Faller Martine  
Lefèvre Jocelyne

### **Obéissance :**

Berger Claudine  
Assié Fabrice

### **Ecole du chiot :**

Vignier Annick  
Lesage Virginie

### **Agility**

Lefèvre Jocelyne  
Faller Jean-Marc  
Devanne Monique  
Jouanne Joel

### **Randonnée**

Faller Martine

### **Webmaster**

Huileux Mickaël

### **Cross canin :**

Stalens Thierry

### **Membres du bureau :**

Brault Brigitte, Faller Jean-Marc, Faller Martine, Huileux Mickaël, Lefèvre Gérard, Lefèvre Jocelyne, Vignier Annick.